



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6944^e séance

Mercredi 3 avril 2013, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Gasana	(Rwanda)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Tian Lin
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Munir
	République de Corée	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Togo	M. Kandanga-Bariki

Ordre du Jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2013/189)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-27896 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 10.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Vitaly Churkin, Représentant permanent de la Fédération de Russie, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de mars 2013. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre reconnaissance à l'Ambassadeur Churkin et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2013/189)

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Côte d'Ivoire et du Mali à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2013/189, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je donne maintenant la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de me donner la possibilité de présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2013/189) et d'informer le Conseil des derniers événements d'importance survenus dans le pays sur les plans politique et de la sécurité. L'une des plus hautes priorités du Secrétaire général est de faire en sorte que l'ONU fasse tout son possible pour aider le Mali à résoudre la crise complexe à laquelle il est actuellement confronté. Ce souci est patent dans l'important travail engagé d'ores et déjà sur le terrain au Mali, sur les plans politique et humanitaire ou à l'appui du processus de sécurité, tout comme dans les options présentées dans le présent rapport.

L'évolution la plus saillante, dans le processus politique, reste l'adoption en janvier d'une feuille de route pour la transition, qui souligne deux tâches prioritaires du Gouvernement de transition, à savoir le rétablissement de l'intégrité territoriale du pays et l'organisation d'élections libres et régulières. La feuille de route prévoit également la réforme des forces armées et l'ouverture d'un dialogue avec les groupes qui renoncent au terrorisme et adhèrent au caractère unitaire du Mali et à sa Constitution.

En outre, le Gouvernement de transition a mis en place la Commission nationale du dialogue et de la réconciliation. Le 30 mars, le Président par intérim, Dioncounda Traoré, a nommé M. Mohamed Salia Sokona, qui a été Ministre de la défense, au poste de Président de la Commission, et M^{me} Traoré Oumou Touré et M. Meti Ag Mohamed Rhissa aux deux postes de vice-président. La nomination d'une femme et d'un Touareg à ces postes de vice-président de la Commission est conforme aux assurances données à maintes reprises par les autorités de transition, faisant de l'ouverture et de la pluralité les pierres angulaires de toute évolution du processus politique.

L'ONU fournira toute l'assistance possible à la Commission et continuera de soutenir les efforts de médiation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). À cet égard, le Bureau des Nations Unies au Mali (BUNUMA) propose ses bons offices en vue de faciliter les contacts entre le Gouvernement et les groupes qui souhaitent participer à la recherche d'une solution politique à la crise, tandis que le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest continue de travailler en étroite coordination avec la CEDEAO et de soutenir les efforts régionaux qu'elle déploie. Au cours de la conversation que j'ai eue il y a deux jours avec le Ministre des affaires étrangères malien, M. Coulibaly, j'ai bien souligné l'intention du Secrétaire général de fournir l'appui qui convient au processus politique, et à la Commission nationale en particulier, ce dont s'est félicité le Ministre des affaires étrangères.

Le renforcement des capacités et de la légitimité de l'État et du système politique à tous les niveaux demeure une priorité de premier plan pour l'ONU et pour les responsables politiques maliens. Le coup d'État du 22 mars 2012 et la crise au Mali sont, dans une large mesure, la manifestation d'une crise de la gouvernance, recouvrant les problèmes de corruption endémique, d'incapacité de l'État d'assurer les services de base et

de très faible légitimité des institutions de l'État et du système politique. Nous espérons voir s'engager, sous la direction des Maliens, un grand processus politique ouvert à tous afin que puissent être relevés les défis à long terme qu'il faudra surmonter si l'on veut que le Mali puisse trouver durablement la stabilité politique et la prospérité économique.

Bien que l'accès humanitaire se soit amélioré dans certaines parties du pays, la situation demeure extrêmement instable, surtout à Tombouctou et à Gao. Actuellement, l'on estime à plus de 470 000 personnes le nombre de ceux qui se sont enfuis pour trouver refuge soit dans des communautés d'accueil au Mali soit dans les pays voisins. Il y a plus de 290 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, et environ 177 000 réfugiés en Mauritanie, au Niger et au Burkina Faso. Quelque 750 000 personnes ont besoin d'une aide alimentaire immédiate, et 660 000 enfants risquent de souffrir de malnutrition en 2013, dont 210 000 de malnutrition aiguë sévère. L'accès aux services sociaux de base est limité, en particulier dans le nord; dans les régions de Tombouctou et de Gao, par exemple, seuls 50 000 élèves sur 200 000 ont la possibilité de suivre un enseignement.

L'ONU suit de près la situation dans le domaine des droits de l'homme, en particulier les cas de graves violations signalés dans le nord du Mali, notamment d'exécutions sommaires et d'arrestations illégales, ainsi que de destructions et de pillages de biens. Bien que les actes de violence arbitraires perpétrés contre les Touaregs et les Arabes aient récemment diminué, il existe toujours un risque de représailles contre des membres de ces communautés, auxquelles on prête une association avec les groupes armés. Fait inquiétant, il semblerait selon certaines informations que de nouveaux types de violations des droits de l'homme soient apparus, comme les représailles fondées sur l'appartenance ethnique. Le Conseil des droits de l'homme a nommé un rapporteur spécial sur le Mali au début du mois, et l'équipe du BUNUMA chargée des droits de l'homme s'étoffe rapidement, afin de pouvoir déployer des équipes mobiles à Mopti, à Gao et à Tombouctou dès que les conditions de sécurité le permettront. Au cours des entrevues et conversations qu'elles ont eues avec les représentants de l'ONU, les autorités de Bamako ont affirmé à plusieurs reprises leur attachement aux normes et pratiques internationales en matière de droits de l'homme.

Comme l'indique le rapport, des progrès sensibles ont été enregistrés sur le plan de la sécurité au Mali,

suite aux opérations militaires françaises et africaines menées aux côtés de l'armée malienne dans les régions du nord. Je tiens à réitérer ici la satisfaction du Secrétaire général face à l'action rapide et décisive des forces françaises, africaines et maliennes. Dès la fin du mois de janvier, l'État est redevenu maître de la plupart des grandes villes du nord grâce aux efforts des Maliens et d'autres forces africaines, et avec l'appui déterminant des troupes françaises. Le redéploiement des autorités civiles a commencé à Tombouctou et à Gao.

En dépit des avancées réelles et notables sur le terrain obtenues grâce aux efforts des forces françaises, africaines et maliennes, la situation reste problématique sur le plan de la sécurité. Le combat se poursuit avec les groupes armés dans les montagnes de l'Adrar des Ifoghas et à la périphérie de certains centres urbains : Tombouctou, Gao et Kidal. D'autres affrontements se sont produits ce week-end à Tombouctou. Les partenaires humanitaires font état d'une augmentation de la criminalité autour de Tombouctou. On constate que les groupes armés sont mobiles au sein des zones de combat, et l'on a signalé des cas d'infiltration par eux de zones urbaines, y compris à Bamako. Les mines qui continuent d'être posées entravent les activités humanitaires, tout en mettant également en danger les civils.

Dans la conciliation des priorités d'ordre politique et sécuritaire, il est extrêmement important de veiller à ce que l'impératif de sécurité ne remette pas en cause le primat du politique au Mali, ni à court terme ni à long terme. Outre le dialogue national, de multiples dialogues doivent se tenir entre les communautés et en leur sein ainsi qu'entre les différents acteurs, y compris les forces armées maliennes. Les efforts de dialogue et de réconciliation doivent également s'accompagner de mesures dans le domaine de la justice de façon à ce que les violations des droits de l'homme qui ont été commises ne puissent bénéficier d'aucune impunité.

Entre les 29 et 31 mars, le Chef du BUNUMA, M. David Gressly, accompagné d'une petite équipe, s'est rendu à Tombouctou, Gao, Kidal et Tessalit. Il a rencontré un grand nombre de personnes qui ont, dans leur majorité, exprimé avec force leur souhait d'un dialogue constructif et d'une réconciliation, et exigé également que les auteurs des crimes et des sévices commis pendant la crise actuelle rendent compte de leurs actes.

M. Gressly, informé du retour des gouverneurs de Tombouctou et de Gao, les a rencontrés. C'est là un

premier pas important sur la voie du rétablissement de l'autorité de l'État sur ces régions. D'après les autorités maliennes, cette première mesure sera suivie de la remise sur pied des services de justice et de sécurité, ainsi que des autres organes de l'administration civile à l'échelon local et régional. Nous encourageons les pouvoirs maliens à déployer plus rapidement les autorités civiles, notamment la gendarmerie et la police civile.

Comme les membres du Conseil le savent, le Président Traoré a signalé l'intention du Gouvernement de transition de tenir des élections d'ici le 31 juillet. Nous sommes encouragés par la volonté du Président Traoré d'organiser rapidement des élections, étape fondamentale vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel au Mali. À notre avis, les annonces faites par les dirigeants du Gouvernement de transition de ne pas se présenter à ces élections est une nouvelle preuve de l'attachement des autorités à des élections libres et régulières. Consciente de la quantité de travail à faire pour respecter l'échéance de juillet fixée par le Président Traoré, l'ONU a proposé d'aider à organiser des élections libres, régulières, transparentes et crédibles conformes aux normes internationales.

Nous encourageons toutes les personnes attachées à un processus électoral juste et inclusif à favoriser la mise en place de conditions nécessaires au succès des élections. Il y a des problèmes au niveau de la sécurité, notamment dans le nord du pays où la situation est toujours instable, et au niveau politique, où l'absence, à ce jour, de réconciliation restreint l'espace nécessaire à la tenue d'un débat politique constructif. Nous espérons que les opérations de sécurité actuellement en cours, ainsi que la nomination d'une Commission nationale, permettront de triompher de ces difficultés et de créer les conditions essentielles à la tenue d'élections crédibles. Nous partageons pleinement l'avis des autorités maliennes, à savoir qu'un Gouvernement légitime reflétant les besoins des diverses populations du Mali doit être en place d'ici la fin de 2013, et nous encourageons les acteurs maliens à poursuivre leurs consultations à cette fin. Le Secrétaire général est déterminé à ce que l'ONU œuvre également à cet objectif.

L'ONU a renforcé son appui à la planification et aux préparatifs du déploiement et des opérations de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA). Les planificateurs militaires de l'ONU ont prêté leur appui à la MISMA en matière de planification, aidé à mettre en place des mécanismes

de coordination, aidé la MISMA et les forces armées maliennes à définir les besoins prioritaires, et appuyé l'élaboration de documents clefs pour la MISMA, dont des directives opérationnelles et de protection des civils, des règles d'engagement et un code de conduite. La composante police de la MISMA bénéficie également d'un appui en matière de planification. L'ONU travaille en étroite coopération avec l'Union africaine, la CEDEAO et d'autres partenaires pour aider la MISMA, notamment par le biais de mécanismes de coordination en place à Bamako et à Addis-Abeba. Un appui a également été accordé aux réunions des chefs d'état-major de la CEDEAO afin d'assurer une transition finale en douceur de la MISMA à une force de stabilisation potentielle des Nations Unies.

Comme les membres du Conseil le savent, du 10 au 16 mars, le Secrétaire général a dépêché une mission exploratoire pluridisciplinaire au Mali chargée de formuler des recommandations sur le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies au Mali. Je vais mettre en exergue les observations et recommandations principales faites par le Secrétaire général dans son rapport. La première est que les problèmes graves et interdépendants auxquels le Mali est confronté exigent les efforts concertés et généraux des autorités et du peuple du Mali et un appui conséquent de la communauté internationale. Il ne s'agit pas simplement de traiter des problèmes de sécurité; il faut également relever les défis considérables qui subsistent au niveau politique, humanitaire, de la gouvernance et du développement pour lesquels il n'existe pas de solution facile.

S'agissant des problèmes de sécurité, le rapport indique qu'une des questions clefs est de savoir dans quelle mesure l'Organisation peut ou devrait assumer quelque responsabilité en matière de sécurité et de stabilisation, ce qui, en dernière analyse devra inciter les parties en présence sur le terrain à participer à un processus politique viable. Le rapport note que les acteurs humanitaires s'inquiètent de plus en plus de l'éventuel déploiement d'une force des Nations Unies au Mali et insistent sur la nécessité d'observer strictement la distinction entre l'humanitaire et les objectifs politiques et de sécurité pour de ne pas mettre en péril la sécurité des travailleurs humanitaires, entraver l'accès de l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin ni compromettre l'impartialité de l'action humanitaire.

Le Secrétaire général a proposé deux options pour l'engagement de l'ONU au Mali. Dans les deux

cas, l'ONU maintiendrait un fort accent sur les aspects politiques relatifs à la création de conditions propices à des élections et à une réconciliation. Dans le cadre de la première option, une présence politique intégrée et multidimensionnelle des Nations Unies opérerait au côté de la MISMA. L'ONU poursuivrait ses activités politiques et des droits de l'homme dans le cadre d'une mission politique renforcée. Dans le cadre de cette option, les domaines d'intérêt stratégiques incluraient un appui aux bons offices en faveur de la médiation et d'un dialogue national et communautaire, un appui au processus électoral, la promotion du respect des droits de l'homme, dont les droits des femmes et des enfants, et un appui à la MISMA.

Dans le cadre de la première option, la MISMA serait responsable de la sécurité, ainsi que des efforts militaires bilatéraux menés en appui aux forces de défense et de sécurité maliennes. La MISMA se verrait également confier un mandat de combat et de stabilisation axé sur les groupes armés extrémistes. L'ONU, de concert avec d'autres partenaires, participerait au renforcement de la capacité opérationnelle de la MISMA, grâce à l'aide du Fonds d'affectation spéciale et éventuellement par le biais d'un dispositif de soutien logistique financé sur des contributions mises en recouvrement. En même temps, l'Union européenne continuerait de former les forces armées maliennes. Les forces de défense et de sécurité maliennes pourraient également bénéficier d'un appui par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali. Cette option permettrait de transformer la MISMA en une opération de maintien de la paix des Nations Unies lorsque le Conseil décidera que les conditions s'y prêtent.

La deuxième option implique la création d'une mission de stabilisation intégrée multidimensionnelle des Nations Unies créée en vertu du Chapitre VII, en complément d'une force parallèle. Outre un mandat politique, la mission serait chargée de stabiliser et de sécuriser la situation, de protéger les civils et de créer les conditions propices à la fourniture d'une assistance humanitaire. Cette mission obéirait à des règles d'engagement fermes et serait autorisée à utiliser tous les moyens nécessaires pour contrer les menaces susceptibles d'entraver l'exécution de son mandat. À ce titre, elle pourrait mener des opérations seule ou en coopération avec les forces de défense et de sécurité maliennes.

Dans le cadre de la deuxième option, la MISMA serait intégrée à cette mission de stabilisation des Nations

Unies. La plupart des composantes militaire, policière et civile opéreraient dans le nord, et une présence légère serait maintenue à Bamako. Compte tenu du niveau et de la nature des risques résiduels, il serait également indispensable de déployer une force parallèle au Mali, aux côtés d'une mission de stabilisation des Nations Unies, pour mener des combats et des opérations de lutte antiterroriste d'envergure et apporter une aide spécialisée dépassant la portée du mandat et des capacités des Nations Unies.

Ces deux options peuvent être regardées comme les phases d'une transition progressive vers le déploiement d'une mission de stabilisation des Nations Unies aux côtés d'une force parallèle. Elles prennent en compte le fait que l'ONU évolue désormais dans un nouveau contexte géopolitique et doit faire face à des menaces inédites en matière de maintien de la paix. La situation sur le terrain reste fluide, mais les extrémistes et les éléments criminels continuent de présenter une menace pour la sûreté et la sécurité des civils et du personnel des Nations Unies déployé au Mali.

Le Secrétaire général relève qu'il va être impératif de

« bien observer la distinction entre les tâches de maintien de la paix confiées à la mission de stabilisation des Nations Unies envisagée et les activités d'imposition de la paix et de lutte contre le terrorisme menées par la force parallèle » (S/2013/189, par. 100).

Méconnaître cette distinction serait hypothéquer sérieusement l'aptitude des agents de l'humanitaire, du développement, des droits de l'homme et d'autres domaines à accomplir leur travail en toute sécurité.

De même, dans la mesure où la crise au Mali participe de graves problèmes régionaux, il sera essentiel de replacer l'appui au Mali dans le cadre d'une vaste stratégie régionale qui associerait les voisins et les principaux partenaires du pays à l'entreprise. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, M. Said Djinnit, continue de collaborer avec les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à l'élaboration d'une stratégie pour remédier aux problèmes politiques et en matière de sécurité au Mali et au-delà. En outre, la stratégie régionale qui est en train d'être élaborée pour le Sahel sous la direction de l'ONU doit être envisagée comme un processus complémentaire et indispensable. Le Secrétaire général s'est entretenu avec son Envoyé

spécial pour le Sahel, Romano Prodi, le 1er avril, de la démarche globale mise en place par l'ONU dans la région, en mettant l'accent sur ce que peut faire la communauté internationale pour aider les populations du Sahel.

Pour terminer, je tiens à souligner une nouvelle fois que le Secrétaire général est satisfait des progrès accomplis à ce jour en vue de garantir l'intégrité territoriale du Mali. Il est par ailleurs déterminé à utiliser les outils à disposition de l'ONU pour promouvoir, par le biais d'un processus dirigé par les Maliens et comprenant des élections, la stabilité politique et la croissance économique à long terme au Mali.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Feltman de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

M. Daou (Mali) : Monsieur le Président, avant tout propos, permettez-moi de vous adresser mes chaleureuses félicitations à l'occasion de l'accession de votre pays, le Rwanda, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et, en même temps, de vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je me réjouis de la tenue de la présente réunion consacrée à l'examen du rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2013/189), présenté en application de la résolution 2085 (2012). Je félicite le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, pour la qualité de sa présentation.

Le Mali accueille avec satisfaction ce rapport, dont les grandes lignes couvrent ses préoccupations, et il exprime sa sincère reconnaissance au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour les efforts louables qu'il ne cesse de déployer dans le cadre de la recherche d'une solution durable à la grave crise que connaît mon pays. Les membres se souviendront que dans une lettre en date du 12 février 2013 adressée au Secrétaire général, le Président de la République par intérim, S. E. M. Dioncounda Traoré, avait souligné la nécessité de configurer la présence au Mali de la communauté internationale à travers un soutien au rétablissement de l'intégrité territoriale, à la restauration de la paix et à la stabilisation du pays. Aujourd'hui encore, comme l'attestent les développements récents de la situation en matière de sécurité dans les régions septentrionales du Mali, l'objectif de libération totale du territoire national n'est pas encore atteint et la paix n'est toujours pas instaurée.

Comme le souligne également le rapport du Secrétaire général sous examen, les groupes armés extrémistes recourent aux nouveaux modes d'actions asymétriques – guérilla, embuscades, attentats-suicides, voitures piégées, usage d'engins explosifs et pose de mines antipersonnel. Ces mêmes groupes armés se mêlent souvent aux populations locales pour commettre des forfaits. C'est ainsi qu'à maintes reprises, des tentatives d'infiltration d'éléments jihadistes et des offensives de groupes extrémistes ont été contrées grâce à la vigilance et à la détermination des forces armées maliennes, appuyées par les troupes françaises et celles de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA).

Les villes de Kidal, Tessalit, Gao et Tombouctou, ainsi que plusieurs autres localités du pays qui ont été les cibles d'attentats terroristes durant les semaines et mois écoulés doivent être sécurisées. Le 21 février, une trentaine de terroristes s'infiltra dans le quartier administratif de Gao, et se retranche dans la mairie de cette ville suite à de violents affrontements avec des éléments des forces armées et de sécurité maliennes appuyés par des militaires français de l'opération Serval. La riposte des forces alliées a permis de neutraliser la bande de terroristes, dont certains portaient des ceintures explosives.

Le 20 mars, le village de Dougoumi, dans la commune de Ténenkou, région de Mopti, a été attaqué par des hommes armés, avec un bilan particulièrement lourd d'une vingtaine de morts et des disparus parmi la population locale.

Le 23 mars, Tombouctou a été touchée à son tour par la vague d'attentats terroristes, avec l'explosion d'un véhicule piégé et l'échec d'une tentative d'intrusion dans l'aéroport de la ville. Dans la nuit du 30 au 31 mars, de violents affrontements ont, à nouveau, opposé l'armée malienne aux jihadistes infiltrés dans le centre-ville, avec un bilan provisoire de 8 terroristes tués, un sous-officier malien décédé et 8 blessés. Le 1^{er} avril, toujours dans la même ville de Tombouctou, trois autres jihadistes, qui avaient réussi à s'infiltrer dans cette cité, ont été neutralisés.

Je pourrais citer de nombreux cas de violence armée et d'actions subversives que mènent les groupes narco-jihadistes et leurs alliés sécessionnistes contre l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Mali.

Il va sans dire que ces flambées de violence récurrentes entretenues par Al-Qaïda au Maghreb

islamique (AQMI), Ansar Dine, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) constituent non seulement un obstacle au rétablissement de l'autorité de l'État, mais également une entrave au retour des personnes déplacées à l'intérieur du pays et des réfugiés vivant dans les pays voisins. Ces flambées de violence constituent également un obstacle à l'instauration d'un climat serein pour l'organisation d'élections libres, transparentes et crédibles sur l'ensemble du territoire national, et une menace à la paix et à la stabilité de toute la région.

Aujourd'hui plus que jamais, il importe que l'autorité et la souveraineté de l'État malien soient effectives sur l'ensemble du territoire national, de Kayes à Kidal, de Taoudenni à Zégoua, de Tessalit à Kourémalé. Dans cette perspective, il convient de désarmer le MNLA et d'entreprendre des actions urgentes pour renforcer les capacités opérationnelles des forces armées et de sécurité du Mali afin de leur permettre de s'acquitter de leurs obligations régaliennes de protection des populations et des biens et de défense du territoire national menacé par les groupes armés terroristes et rebelles.

C'est le lieu de rendre un vibrant hommage aux glorieux soldats français de l'opération Serval; aux Tchadiens, aux Nigériens, aux Burkinabé, aux Sénégalais, aux Guinéens, aux Ghanéens, aux Togolais, aux Béninois et aux Nigériens de la MISMA; ainsi qu'à tous ceux qui ont répondu à l'appel du Mali, de son Président et de son armée, et qui continuent de consentir d'énormes sacrifices pour préserver l'honneur et la dignité du peuple malien tout en lui redonnant l'espoir. C'est également le lieu de renouveler notre sincère reconnaissance à la mission de formation de l'Union européenne, qui a décidé de former et entraîner près de 3 000 soldats maliens pour combattre les groupes terroristes et défendre le pays. Enfin, nous nous réjouissons de la création du Bureau des Nations Unies au Mali (BUNUMA) à Bamako, et nous redisons entièrement disposés à travailler étroitement avec ce Bureau ainsi qu'avec son chef, M. David Gressly.

À présent, qu'il me soit permis de dire un mot sur la position de mon pays concernant la transformation de la MISMA en une opération de stabilisation et de maintien de la paix. Deux options sont proposées dans le rapport du Secrétaire général. Le Gouvernement malien porte son choix sur la seconde option, qui consiste à déployer une mission de stabilisation intégrée

multidimensionnelle des Nations Unies créée en vertu du Chapitre VII de la Charte, en complément d'une force parallèle dont l'objectif sera de mener des combats et des opérations de lutte antiterroriste d'envergure. Le Gouvernement malien demeure convaincu que ce choix lui permettra d'atteindre ses objectifs de restauration de la souveraineté de l'État malien sur l'ensemble du territoire national, ainsi que de stabilité et de réconciliation nationale.

Participe également de cette dynamique l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale, le 29 janvier, de la feuille de route de la transition, laquelle prévoit, entre autres, le rétablissement de l'intégrité territoriale, l'organisation d'élections libres et transparentes, ainsi que la création d'une commission dialogue et réconciliation qui sera constituée de façon inclusive de toutes les composantes de la nation et de tous les acteurs de la crise malienne. Une étape importante a donc été franchie le 27 mars dernier avec la nomination du Président et des deux Vice-Présidents de ladite Commission par le Chef de l'État malien. C'est dire qu'aucun effort ne sera épargné par les plus hautes autorités maliennes pour assurer la mise en place effective de la Commission et son fonctionnement dans les meilleurs délais.

L'une des priorités du Gouvernement de transition est d'organiser les élections présidentielle et législatives au plus tard le 31 juillet. En dépit de multiples difficultés et de la complexité de la tâche, il y a lieu d'espérer que les Maliens, grâce à l'accompagnement solidaire des partenaires et de la communauté internationale, sauront relever les défis et ouvrir une nouvelle page de leur histoire.

Je ne saurais terminer sans remercier tous les pays amis qui ont fait des annonces de contributions lors de la conférence des donateurs tenue à Addis-Abeba le 29 janvier 2013, pour soutenir la MISMA et l'armée malienne. Je voudrais également me réjouir de la création par l'UNESCO d'un compte spécial pour la sauvegarde du patrimoine mondial au Mali afin d'aider les autorités maliennes dans leurs efforts de préservation et de protection des biens affectés par le conflit, en particulier les sites de Tombouctou et le tombeau des Askia à Gao.

Enfin, je voudrais, au nom du Gouvernement malien, renouveler ma profonde gratitude aux membres du Conseil, à l'Union africaine, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur

soutien unanime et l'attention toute particulière qu'ils n'ont cessé d'accorder au dossier malien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 15 États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et je voudrais à mon tour, Monsieur le Président, vous féliciter très chaleureusement pour l'accession de votre pays, le Rwanda, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Mon pays, la Côte d'Ivoire, qui entretient des relations amicales et fraternelles avec le Rwanda, vous souhaite bien évidemment plein succès au cours de votre mandat.

Je voudrais ensuite remercier le Secrétaire général de son excellent rapport sur la situation au Mali (S/2013/189) et dire notre appréciation pour l'exposé fait par M. Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Comme tous les orateurs qui m'ont précédé ont pu le souligner, la situation au Mali a évolué positivement depuis le déclenchement de l'opération Serval. Au plan militaire et sécuritaire, la contre-offensive des forces alliées a été décisive, et a permis une avancée rapide vers le nord jusqu'à Tessalit. Les efforts actuels consistent à mener des offensives contre les sanctuaires jihadistes, prioritairement dans les Adrar des Ifoghas, et, secondairement, dans la bande du Niger.

C'est pourquoi, lors de sa réunion extraordinaire tenue les 25 et 26 mars 2013 à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, le Comité des chefs d'état-major généraux de la CEDEAO a conclu qu'il s'avérait indispensable que la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) soit dotée au plus tôt des ressources financières et matérielles nécessaires à sa montée en puissance, qui lui permettra d'être en mesure de prendre le relais des forces françaises appelées à se retirer dans un proche avenir. De ce fait, la présente transition est d'une importance critique, particulièrement dans le cadre de la transformation de la MISMA en une opération internationale de stabilisation des Nations Unies, en vertu du Chapitre VII de la Charte. À cet égard, les estimations indiquent qu'il faudrait une force de 11 200 militaires, et 1 440 policiers; il y a donc urgence à mettre en place, dès maintenant, les moyens indispensables au déploiement effectif de ces troupes.

En ce qui concerne la génération des forces, et sur la base de travail d'un bataillon de 850 éléments, les

pays suivants se sont engagés à fournir les bataillons d'infanterie : Burkina Faso – un bataillon; Niger – un bataillon; Togo – un bataillon; Nigéria – un bataillon; Tchad – deux bataillons; Sierra Leone – un bataillon; Sénégal et Guinée, en mixité – un bataillon; Côte d'Ivoire – un bataillon; Gambie – une compagnie pour la protection du poste de commandement de la Force. Par ailleurs, nous notons, au paragraphe 45 du rapport du Secrétaire général, que le taux de déploiement des troupes de la MISMA se situe, au 22 mars, à 84 % des effectifs prévus. Un effort supplémentaire doit donc être fait pour atteindre très rapidement le taux de déploiement de 100 % afin de garantir la transformation efficace de la MISMA en une opération internationale de stabilisation des Nations Unies, en vertu du Chapitre VII de la Charte.

Comme chacun le sait, toute opération de paix des Nations Unies requiert le consentement préalable de l'État d'accueil. Aussi, nous sommes heureux que le Gouvernement malien, dans une lettre datée du 12 février (S/2013/113, annexe) adressée au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, sollicite le déploiement d'une opération des Nations Unies au Mali aux fins de la stabilisation du pays et de la restauration de l'autorité et de la souveraineté de l'État malien sur l'ensemble du territoire national. Sur la base du consentement du Gouvernement malien, la CEDEAO a également adressé une lettre au Secrétaire général, en date du 26 mars, pour fortement recommander la transformation de la MISMA en une opération de stabilisation des Nations Unies, dotée d'un mandat robuste. De plus, la CEDEAO recommande fortement, dans le cadre de la future force des Nations Unies au Mali, la présence d'une force parallèle dotée de la capacité requise pour déloger rapidement les terroristes et insurgés regroupés.

Les objectifs contenus dans la résolution 2085 (2012) gardent toute leur pertinence, mais leur réalisation effective, au regard de l'évolution récente de la situation au Mali, exige désormais d'envisager la transformation rapide de la MISMA en une opération de paix des Nations Unies; il s'agit là, d'une réalité incontournable. En effet, la CEDEAO est d'avis que le Mali a urgemment besoin d'une assistance multidimensionnelle couvrant à la fois les aspects sécurité, paix, assistance humanitaire, appui aux droits de l'homme et appui au dialogue politique et au processus électoral, toute chose que seule peut apporter une opération de paix des Nations Unies. Pour la CEDEAO, cette option semble la formule la mieux adaptée pour la stabilisation de la situation en matière de sécurité au

Mali, en vue de créer les conditions propices à la mise en œuvre rapide de la feuille de route de la transition, notamment la tenue des élections présidentielle et législatives.

C'est en raison du même souci d'œuvrer à la stabilisation sécuritaire au Mali, que la CEDEAO insiste sur le besoin de se pencher de façon urgente sur la question du statut du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA). En tout état de cause, la CEDEAO estime que le MNLA devrait être désarmé, et que la Commission pour le dialogue et la réconciliation nationale du Mali, mise en place le 6 mars dernier, constitue le cadre idéal pour apporter les réponses aux revendications politiques du MNLA. Pour ce faire, le déploiement rapide de l'administration civile du Mali, y compris les services judiciaires et pénitentiaires, pourrait amplement contribuer à renforcer l'état de droit,

à lutter contre l'impunité et à installer dans le nord du Mali des interlocuteurs gouvernementaux viables tant pour la communauté internationale que pour la nouvelle mission de paix à créer.

En conclusion, et forte de tout ce qui précède, la CEDEAO recommande que le Conseil de sécurité, lors de ses délibérations, autorise, en vertu du Chapitre VII de la Charte, la transformation de la MISMA en une opération de stabilisation des Nations Unies, dotée d'un mandat robuste avec la présence parallèle d'une force de réaction rapide.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 55.